

Date de convocation
09.12.2025

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
CANTON DE LANGEAIS**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 037-213702418-20251217-DELIS2025_73-DE

Date d'affichage
09.12.2025

COMMUNE DE SAVIGNE SUR LATHAN

Nombre de conseillers :
EN EXERCICE 15
PRESENTS 8
VOTANTS 10

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mr Hugues BRUN.

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, DURAND, MARIN Jean-Hervé, GOUTARD

Etaient absents excusés : Mr GUIGNON, Mme GENNETEAU

Etaient absents : Mmes DE ARAUJO, BERTRAND, VERAN, DUMAS, Mr JAMONEAU

Monsieur GUIGNON a donné procuration à Monsieur BRUN Hugues
Madame GENNETEAU a donné procuration à Monsieur BRUN Etienne
Secrétaire de séance : Monsieur BRUN Etienne a été élu secrétaire de séance.

Objet : Urbanisme – approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence PLUi

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 7 octobre 2025 relatif à l'évaluation des charges transférées pour la compétence PLUi ;

Considérant que ce rapport fixe le coût global annuel à 155 828 € et retient le scénario n° 1 (répartition selon le pacte fiscal et financier) avec exonérations pour certaines communes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 votants) :

DECIDE :

1. D'approuver le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence PLUi, tel que transmis par la Communauté de Communes ;
2. De notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Hugues BRUN

